

Ni Alpha Condé, président de la République sortant, ni Cellou Dalein Diallo, président de l'UFDG, ni aucun autre ne devrait être autorisé à se porter candidat à la présidentielle du 18 octobre 2020, avant la tenue d'une Conférence Nationale à convoquer pour, entre autres :

- 1) établir les responsabilités de chacun de ces deux acteurs politiques, candidats à la présidentielle du 18 octobre 2020, ainsi que d'autres acteurs politiques dans l'inacceptable retard que la Guinée accuse dans son développement ;
- 2) réaliser enfin la refondation de l'Etat guinéen.

C'est aux organisations de la Société civile, membres du FNDC qu'il appartient de prendre l'initiative d'organiser d'urgence un Front National pour une Conférence Nationale avant la prochaine présidentielle.

Seraient membres de ce Front :

- toutes organisations (partis politiques de l'opposition et organisations de la société civile), membres du FNDC, opposées à la prochaine élection présidentielle avant la tenue d'une Conférence Nationale.
- toutes organisations (partis politiques de l'opposition et organisations de la société civile), non membres du FNDC, mais opposées à la prochaine élection présidentielle avant la tenue d'une Conférence Nationale.

X

X X

Dans un article publié en juin 2020, intitulé COVID 19, la Banque Mondiale/FMI et la Guinée, l'auteur du présent article écrivait :

« Au cours de ses deux mandats présidentiels, plus de 5 milliards de dollars US ont été payés à l'Etat guinéen et pour le compte du Trésor public guinéen mais personne, en Guinée, ne sait à quoi tout cet argent a pu servir. Les Guinéens demandent instamment au président de la République Alpha Condé de les aider à comprendre. Cette supplique est d'autant plus opportune qu'une rumeur d'une gravité exceptionnelle, circule actuellement, selon laquelle les caves de la Banque centrale, où se trouvait stocké un important lot de lingots d'or auraient été vidées de cet or qui aurait été chargé dans un véhicule pour une destination inconnue. Etait-ce un pillage ? »

Le président de la République Alpha Condé, à qui à la fois cette requête est adressée et cette question est posée ne répond pas, comme à son habitude et comme il fallait s'y attendre. Mais, curieusement, c'est un média, **International Afrique Média**, qui se charge d'y répondre, à la cantonnade, et, chemin faisant, d'insulter à l'intelligence du peuple de Guinée. En effet, ce média a soigneusement évité d'avoir à faire la comparaison entre l'étendue du préjudice causé à la Guinée par le pillage organisé par le président de la République Alpha Condé et l'étendue du préjudice causé à la même pauvre Guinée par ce que ce média a appelé « les fossoyeurs de la Guinée, Sidya Touré et Cellou Dalein Diallo ». Que chaque Guinéenne, chaque Guinéen se donne la peine de prendre connaissance des révélations contenues dans le document que publie International Afrique Média sous le titre « Sidya Touré, Cellou Dalein Diallo, les fossoyeurs de la Guinée ». Que chaque Guinéenne, chaque Guinéen, se donne la peine de comparer le montant de plus de 5 milliards de dollars US, montant du pillage organisé par le président de la République Alpha Condé, au cours de ses deux mandats, et le montant, même cumulé, de la valeur des biens pillés et des ressources financières détournées par chacun des deux « fossoyeurs de la Guinée, Sidya Touré et Cellou Dalein Diallo », on ne sera pas surpris de constater que le président de la République Alpha Condé est celui qui remporte de loin la palme de fossoyeur de la Guinée et doit être déclaré super ou champion fossoyeur de la Guinée.

Au monstrueux pillage des ressources financières vient s'ajouter le monstrueux pillage des « fondamentaux ».

En effet s'agissant du barrage de Kaleta, le président de la République sortant, Alpha Condé, bat tous les records de fossoyeur de la Guinée, quand on sait que les études de faisabilité du barrage de Kaléta, étaient terminées, que son coût était fixé à **250 M\$ (M\$: millions de dollars)** et qu'il ne restait plus qu'à **procéder à un appel d'offres international** pour commencer sa construction. La Guinée, au moment de l'appel d'offres international, s'il avait eu lieu, avait à sa disposition les **700M\$ payés par Rio Tinto**. Il suffisait de trouver un constructeur, de payer les **250M\$** et la Guinée devenait **propriétaire du barrage de Kaléta. Mais ce n'est pas ce qu'a fait le président de la République Alpha Condé**. Il a décidé de passer un **marché de gré à gré avec une société chinoise dénommée CWE** qui a fixé à **400M\$** le coût de construction du même barrage, là où la Guinée avait à payer **250M\$**. Elle était d'autant plus à l'aise de payer ces **250M\$** qu'elle venait d'encaisser les **700M\$ de Rio Tinto**. Pis encore, quand **CWE fixe à 400M\$** le coût du barrage de Kaléta, le gouvernement trouve le moyen de **surfacturer** en annonçant à l'opinion publique nationale guinéenne que le coût a été fixé par CWE à **450M\$**. Le **50M\$** de surfacturation opérée par le gouvernement guinéen, constituent la **commission** que le président guinéen

Alpha Condé rafle au passage en se les octroyant purement et simplement. A déduire, bien entendu, des **700M\$ payés par Rio Tinto**. Mais ce n'est pas tout. La société chinoise CWE qui se charge de trouver le financement obtient un prêt de **400M\$** auprès de **l'Eximbank chinoise**.

Mais, pour consentir ce prêt, l'Eximbank chinoise pose deux conditions :

- 1) Sur le montant de **400M\$**, coût du barrage de Kaléta, fixé par CWE, l'Eximbank chinoise consent un prêt de **275M\$**, assorti d'une condition qu'on peut formuler de la manière suivante :

Le gouvernement guinéen est tenu de souscrire un **apport de 125M\$**, lors de la constitution du capital du barrage de Kaléta.

Pourquoi cette exigence d'un apport de **125M\$**, par le gouvernement guinéen, posée par l'Eximbank à CWE ? En consentant un prêt de **275M\$** à CWE, l'Eximbank exige de l'entreprise CWE, lors de la passation de la convention avec le gouvernement guinéen, pour la construction du barrage de Kaléta, qu'elle s'engage à stipuler une clause par laquelle le gouvernement guinéen accepte de souscrire un apport de **125M\$** au capital du barrage de Kaléta. Pour l'Eximbank chinoise, la stipulation d'une telle clause, constitue à la fois la preuve et la garantie que le prêt de **275M\$** consenti, par elle, à CWE, l'a bel et bien été au nom et pour le compte du gouvernement guinéen et qu'en conséquence le remboursement du prêt, par CWE, est garanti par l'Etat guinéen.

- 2) Une fois cette première condition remplie, le capital de **400M\$** du barrage de Kaléta est constitué. Dans le souci d'accroître la garantie du remboursement du prêt de **275M\$** qu'elle consent à CWE, l'Eximbank chinoise exige de CWE, lors de la passation de la convention avec le gouvernement guinéen, qu'elle s'engage à stipuler une clause par laquelle le gouvernement guinéen accepte de **rétrocéder** le montant de **400M\$**, constitutif du capital du barrage de Kaléta, à CWE.

Pourquoi une telle exigence ? En d'autres termes, que signifie la rétrocession du capital de 400M\$ du barrage de Kaléta à CWE par le gouvernement guinéen ?

Elle signifie que **le transfert de propriété du barrage de Kaléta à CWE est réalisé**, à partir du moment où il est stipulé dans la convention passée entre CWE et le gouvernement guinéen que le capital de **400M\$** est entièrement **souscrit par la seule entreprise CWE**. A partir de là, l'Eximbank chinoise a un débiteur solvable de droit privé chinois, qui est CWE qui, à son tour, a un débiteur de droit public étranger, en l'occurrence l'entreprise publique guinéenne EDG, qu'une clause de la

convention, passée entre CWE et le gouvernement guinéen, **rend seule cliente de CWE Hong-Kong pour toute l'énergie produite par le barrage de Kaléta**. Pour lui permettre de tenir ses engagements vis-à-vis de l'Eximbank, CWE, qui ne peut se livrer à des transactions industrielles et commerciales, étant basée sur le continent chinois, est contrainte de passer un contrat de concession avec sa filiale, basée à l'île chinoise de Hong-Kong, CWE Hong-Kong. Concessionnaire et nouveau propriétaire du capital de **400M\$** du barrage de Kaléta, CWE Hong-Kong est chargé de la construction et de l'exploitation du barrage de Kaléta. A cet effet, dans la convention que cette filiale va passer avec l'entreprise publique guinéenne EDG, une clause est stipulée aux termes de laquelle **toute l'énergie produite par le barrage devra être achetée par EDG, via un compte séquestre ouvert à la Banque Centrale de la République de Guinée et approvisionnée d'avance par EDG**. Ce compte séquestre est **garanti par l'Etat guinéen**, toujours selon une clause stipulée dans la convention passée entre CWE et le gouvernement guinéen. C'est ce compte séquestre, ouvert à la Banque Centrale et garanti par le gouvernement guinéen qui constitue le couronnement de tout ce montage financier, architecture financière à l'élaboration de laquelle, le président guinéen sortant, Alpha Condé, a, de toute évidence, **consciemment, délibérément pris part**.

C'est cet hallucinant et honteux et scandaleux et monstrueux montage financier **qui fait de CWE, entreprise chinoise qui n'a apporté aucun dollar lors de la constitution du capital du barrage de Kaléta, propriétaire de ce barrage pendant 40 ans et dans le même temps, qui spolie la Guinée de son barrage**.

Devant un tel scandale financier, qui est le plus grand fossoyeur de la Guinée, Cellou Dalein Diallo ou Alpha Condé ?

Pour Souapiti : Même funeste montage financier. Une société appelée Soges est constituée dont le capital est composé à 50% pour la Guinée et 50% pour CWE, propriétaire du barrage de Kaléta, qui ne lui a pas coûté un seul dollar et qui permet à CWE d'avoir cette idée sublime de **faire de son barrage son apport au capital du barrage de Souapiti**. Le nouveau prêt consenti par l'Eximbank chinoise et qui se chiffre à **1,2 milliard de dollars** est **retrocédé à Soges** qui passe un contrat de concession avec CWE pour la construction et l'exploitation de Souapiti. Et c'est ce contrat de concession qui fait de CWE co-propriétaire du barrage de Souapiti. Comme c'est à Hong-Kong au lieu sur le continent que les affaires de la République Populaire de Chine se traitent, pour des raisons d'ordre idéologique et politique, c'est encore la filiale CWE Hong-Kong, déjà propriétaire

du barrage de Kaléta qui est chargée de la construction et de l'exploitation du barrage de Souapiti. **EDG est encore tenue d'acheter l'énergie produite pendant 20 ans** par le barrage de Souapiti et le montant est versé dans un **autre** compte séquestre de la Banque Centrale de la République de Guinée, au titre de la redevance devant servir en priorité au remboursement du nouveau prêt de l'Eximbank chinoise, **soit 1,2 milliard de dollars**. Le compte séquestre est crédité par l'Etat guinéen **dès le départ pour 20 M\$ et ce montant sera porté par la suite à 90 M\$**. Comme on peut le constater, **la charge financière est insupportable pour la Guinée**. En effet, les remboursements se feront à partir de 2022 à raison de :

- **20M\$/an pour Kaléta et**
- **40M\$/an pour Souapiti**

Soit un total de **60M\$/an** qui sont impossibles à trouver en Guinée, car c'est plus de 30% des revenus miniers, quand on sait que 30 autres pour cent sont engagés pour le financement du paquet global. A moins que le président guinéen sortant, Alpha Condé, dans un ultime sursaut patriotique se décide à **reverser à la Guinée les 5 milliards de dollars auxquels il a déjà fait prendre des chemins obliques conduisant au paradis fiscal de Dubaï**.

Résumons : le barrage de Kaléta n'est pas la propriété de la Guinée. Il est la propriété du chinois CWE Hong Kong pendant 40 ans.
Le barrage de Souapiti est la copropriété de la Guinée et du même chinois CWE Hong-Kong ce, pendant 20 ans.

Avec le double et scandaleux montage financier ci-dessus exposé, tout l'argent, tous les « fondamentaux » de la Guinée sont désormais pillés et drainés, via Hong Kong, vers la République populaire de Chine, la patrie du grand dirigeant chinois, le président Mao Tsé Toung qui doit se retourner dans sa tombe.

Un tel montage financier est rendu possible et n'a pu voir le jour que grâce à la **complicité d'une Assemblée Nationale aux ordres qui a voté et ratifié l'accord-cadre sino-guinéen, signé en septembre 2017**. A la suite de cet accord, deux professeurs d'économie, Christian de Boissieu et Patrice Geoffron, ont tenu à alerter le président de la République Alpha Condé, en lui faisant tenir un rapport par lequel ils attirent son attention sur « la dépendance aigüe » et les « risques économiques importants » qu'un tel accord entraîne. **Mais rien n'y fit.**

Dépendance aigüe et risques économiques importants sont les signes avant-coureurs des aléas potentiels de la **liquidation de l'indépendance nationale et de la liberté du peuple de Guinée**. Cette liquidation est déjà visible, elle est déjà aux portes de la Guinée, avec une présence de plus en plus marquée, de plus en

plus massive, de plus en plus physique des chinois de la République Populaire de Chine en Guinée.

Des deux fossoyeurs, candidats à la présidentielle du 18 octobre 2020, Cellou Dalein Diallo et Alpha Condé, qui est le plus grand fossoyeur de la Guinée ?

Il n'y a donc aucune commune mesure entre l'ampleur du pillage et donc celle du préjudice sciemment causé à la Guinée par le président de la République Alpha Condé et l'ampleur du pillage et donc celle du préjudice sciemment causé à la Guinée par les deux anciens premiers ministres Sidya Touré et Cellou Dalein Diallo.

Cependant, il n'empêche que tous les trois, le président de la République sortant Alpha Condé et les deux anciens premiers ministres Sidya Touré et Cellou Dalein Diallo, doivent être logés à la même enseigne et méritent donc, tous les trois, le titre de fossoyeur de la Guinée. Un audit devra être diligenté pour établir, de façon définitive, qui, des trois, est le plus grand fossoyeur de la Guinée, avec cependant cette présomption que c'est le président de la République Alpha Condé qui leur donne le pion jusqu'à preuve du contraire.

En attendant, **la tenue d'une Conférence Nationale est indispensable** pour établir avec précision la responsabilité respective de chacun de ces trois acteurs politiques dans le retard qu'accuse la Guinée en matière de développement et aussi pour réaliser enfin la refondation de l'Etat guinéen.

La convocation d'une telle Conférence est d'autant plus indispensable et urgente qu'International Afrique Média a fait **sciemment l'impasse** sur une question cruciale pour l'avenir des libertés en Guinée : **la dictature** que le président de la République Alpha Condé a **déjà** instaurée en Guinée, **en donnant ordre à ses forces de répression de massacrer des dizaines de Guinéens** et de **blessar des centaines d'autres**, qui ont commis le crime de **lèse-Majesté de s'opposer à un troisième mandat** que le président de la République sortant Alpha Condé est décidé à **imposer au peuple de Guinée**, en lui imposant, **par le sang**, une Constitution, **rouge du sang rouge des victimes de la répression du 22 mars 2020**, Constitution qu'au demeurant, il a **falsifiée, lui-même, de son propre chef, après qu'elle ait été adoptée et proclamée par une Cour constitutionnelle aux ordres.**

Le président de la République sortant, Alpha Condé, vient d'inscrire à son palmarès un haut fait qui prouve que **la dictature se porte bien en Guinée** et que **l'assassinat des libertés publiques** peut se poursuivre sans que ne lève le petit doigt aucun de ces chefs d'Etat de la CEDEAO, prompts à condamner un coup d'Etat militaire mais, dans le même temps, sont muets comme des carpes lorsqu'il s'agit de deux de leurs pairs, auteurs perfides de coup d'Etat constitutionnel : à Tanènè, préfecture de Dubréka, l'opposant historique,

président de la République de Guinée pendant dix ans, au cours desquels son « **goût forcené** » du pouvoir qui s'est affiné et lui a dicté de **violier la Constitution du 7 mai 2010 pour se maintenir au pouvoir**, l'a conduit à déployer ses forces de répression **pour mater les dirigeants des quatre coordinations régionales** qui ont commis **le crime de lèse-Majesté** de se réunir pour dire d'une **seule et même voix NON à un troisième mandat**.

Le FNDC devrait prendre d'urgence contact avec ces valeureux patriotes et dirigeants de coordinations régionales pour élaborer une plateforme commune d'action capable de faire se lever comme un seul homme les masses populaires guinéennes, en vue de barrer la route à l'aventurisme du président de la République sortant, Alpha Condé, et de le tenir en échec, lui et son foutu projet de troisième mandat.

Posons-nous maintenant, à nous-mêmes Guinéens, les deux questions suivantes :

- 1) **Pourquoi un acteur politique qui a passé cinquante ans à conquérir le glorieux titre d'opposant historique, pour s'être opposé à toute dictature et donc pour s'être battu pour l'alternance démocratique, se découvre soudain, dès son accession au pouvoir, un « goût forcené du pouvoir », pis encore, franchit allègrement, sans état d'âme, la ligne rouge, pour s'ériger en dictateur et devenir ainsi un irréductible opposant à toute alternance démocratique dans son pays ?**
- 2) **Plus généralement, pourquoi, après soixante années de vie indépendante, ponctuées de dérives sanglantes, le peuple de Guinée n'est pas encore parvenu à édifier un Etat qui fasse vivre ensemble ses différentes composantes communautaires dans la paix et le respect de leur diversité historique ?**

La réponse à ces deux importantes questions est tout entière contenue dans ce qu'il faut bien convenir d'appeler le **testament politique** de notre regretté feu **El hadj Thierno Mamadou Cellou Diallo**.

A la suite du coup d'Etat perpétré par la junte dirigée par le capitaine Moussa Dadis Camara, la convocation d'un forum national semblait être l'une des toutes premières préoccupations de la junte. Feu El hadj Thierno Mamadou Cellou Diallo tenait à apporter sa contribution lors des assises de ce forum national. Mais très vite la junte abandonna l'idée de ce forum et ne donna d'explication ni ne justifia un tel abandon. C'est alors que ce que feu El hadj Thierno Mamadou Cellou Diallo comptait dire aux assises de ce forum et qui répond parfaitement aux deux importantes questions déjà posées, l'a amené à en faire la matière de ses Mémoires qu'il a bien voulu intituler « **Le Temps d'Expliquer** ».

Il s'est, en effet, donné tout le temps d'expliquer que la Guinée est un produit de l'histoire pré-coloniale et coloniale. Il a expliqué qu'il est impossible d'édifier un Etat post-colonial en Guinée qui fasse vivre ensemble ses différentes composantes communautaires dans la paix et le respect de leur diversité historique, avant que les Guinéens se décident enfin à :

«prendre conscience du fait que les Etats hérités de la colonisation sont une mosaïque de nationalités, dont le regroupement au sein d'un même pays actuellement, résulte du découpage des empires coloniaux.

En effet, poursuit-il, on ne peut pas nier, par exemple, qu'en Guinée le royaume théocratique du Fouta Djallon, l'Empire du Manding et les différents états Landoumas, Coniagui, Toma étaient des entités autonomes.

La refondation de l'Etat guinéen et l'instauration d'un régime démocratique chez nous, explique-t-il, doivent tenir compte de ces réalités historiques, car le caractère peu développé des clivages sociopolitiques en classes sociales ne permet pas la transposition automatique des mécanismes démocratiques des pays industrialisés à notre pays, les sociétés qui composent la nation guinéenne étant plutôt dominées par une structuration en clans familiaux, en groupes ethniques et régionaux et récemment en groupes socioprofessionnels, eux-mêmes sont dominés par des divisions ethno-régionales, divisions ethno-régionales qu'on retrouve d'ailleurs même dans les corps organisés comme l'armée ! »

Après s'être donné le temps d'expliquer, voici venu pour El hadj Thierno Mamadou Cellou Diallo, le temps de proposer. De proposer quoi ?

Devant la détermination des Forces Vives, de toute la classe politique guinéenne, de bâcler la transition, par son refus de donner la priorité à la refondation de l'Etat ; devant la fixation que faisaient tous les acteurs politiques sur l'élection présidentielle, il a publié un article contenant toutes ses suggestions relatives à la refondation de l'Etat guinéen sous le titre :

« Président Providentiel ou Souverain sous contrôle ? »

Après le coup de tonnerre qui a éclaté au Mali et qui a ébranlé tous ces chefs d'Etat de la CEDEAO, parmi lesquels deux perfides auteurs de coups d'Etat constitutionnels, rêvent de s'éterniser au pouvoir, à la suite duquel coup de tonnerre le glorieux peuple malien s'est débarrassé à jamais de son président « providentiel », un certain Ibrahima Boubacar Kéita (IBK), le peuple guinéen,

désormais convaincu qu'un « Président Providentiel » n'est pas indispensable, doit trouver en lui-même des ressources – l'affaire de Tanènè en est un édifiant exemple à suivre –, pour d'abord se débarrasser à son tour et à jamais de son « Providentiel » président de la République sortant, Alpha Condé, et, ensuite, en s'aidant du testament politique d'El hadj Thierno Mamadou Cellou Diallo, faire en sorte que la Guinée n'ait jamais plus à connaître de « Président Providentiel », en procédant enfin à la refondation de l'Etat guinéen.

Au Mali, ce sont les forces patriotiques, animées et entraînées par les organisations de la Société civile qui ont été les artisans d'un mouvement populaire ayant été à l'origine de la chute d'IBK. Il faut qu'en Guinée, les organisations de la Société civile prennent le flambeau et entraînent tous les patriotes du pays, qu'ils soient membres ou non d'un parti politique, afin que naisse et se développe un mouvement populaire capable de barrer la route à Alpha Condé, comme à Cellou Dalein Diallo et à Sidya Touré, et d'imposer la tenue d'une Conférence Nationale avant toute élection présidentielle.

C'est la seule issue qui permettra au peuple de Guinée de sortir enfin de son long, très long piétinement pour s'engager hardiment sur le chemin du développement.

Si le président de la République sortant, Alpha Condé, passe outre et ne veut pas de la tenue d'une Conférence Nationale avant l'élection présidentielle du 18 octobre 2020, le peuple guinéen aura été ainsi mis en demeure de choisir entre deux maux, entre deux fossoyeurs de la Guinée. Dans sa grande sagesse, on peut faire confiance au peuple de Guinée qui saura choisir le moindre mal. En tout cas, en ce qui concerne l'auteur du présent article, il lance un appel pressant au peuple de Guinée, au vaillant peuple de Guinée, à tous les patriotes guinéens de l'intérieur et de l'extérieur, à tous les partis politiques de l'opposition et à toutes les organisations de la Société civile pour que le 18 octobre 2020, ils renouvellent l'historique exploit du 28 septembre 1958 en disant :

NON à Monsieur le président de la République sortant, Alpha Condé, qui a décidé de transformer la Guinée en une colonie chinoise à exploiter à outrance par des hommes d'affaires chinois de Hong-Kong et d'ailleurs.

NON à l'impérialisme des hommes d'affaires chinois de Hong-Kong et d'ailleurs qui veulent faire main basse sur les ressources naturelles de la Guinée, sur ses « fondamentaux » avec la complicité active de leur représentant en Guinée, le président guinéen sortant, Alpha Condé.

En disant NON à Monsieur Alpha Condé et à l'impérialisme des hommes d'affaires chinois de Hong-Kong et d'ailleurs, **le peuple de Guinée dira OUI, le 18 octobre 2020, à Cellou Dalein Diallo, le « nain politique » fossoyeur qui, lui,**

n'est pas à la solde de l'impérialisme des hommes d'affaires chinois de Hong-Kong et d'ailleurs et qui, **élu, devra donner la priorité à la refondation de l'Etat guinéen**, en autorisant et favorisant la **tenue d'une Conférence Nationale** convoquée par des organisations de la Société civile, sinon par des partis politiques.

Le 18 octobre 2020, le peuple de Guinée fera entendre sa grande voix pour dire qu'il fera **son développement à sa manière**. Il n'a pas besoin d'un développement qui doit se réaliser au pays de **Sékou Touré, de Saïfoulaye Diallo, de Lansana Béavogui, de Mafory Bangoura et de N'Famara Kéïta** en demandant à des hommes d'affaires étrangers de prendre en charge ce développement et de le prendre en charge sans la participation effective des principaux intéressés, c'est-à-dire les guinéens ; un développement qui donne la priorité à la réalisation d'infrastructures de toutes sortes, dans le même temps qu'il feint d'ignorer que **le peuple de Guinée n'a pas encore correctement résolu le problème de sa nourriture et qu'il continue d'être tributaire de l'importation de produits vivriers dans son pays où pourtant toutes les conditions naturelles et humaines existent et sont pleinement réunies pour assurer une autosuffisance alimentaire**.

Que le peuple de Guinée ne soit pas parvenu, sous l'ère du « professeur » président de la République sortant, Alpha Condé, à assurer son autosuffisance alimentaire et, d'une manière générale, à s'engager sur la voie du développement, cela n'est pas dû seulement à l'incompétence et à l'ignorance crasse du pouvoir du « professeur ». En accédant au pouvoir en 2010, **il n'y a jamais eu de solution de continuité dans la manière d'être au monde du « professeur » président de la République sortant, Alpha Condé**. Depuis son passage à Sucre et Denrées, l'homme d'affaires qu'il a toujours été et qu'il n'a jamais cessé de devenir, a un souci premier, dès son accession au pouvoir : celui d'accéder au plus vite à la rente minière, en donnant la priorité au développement du secteur minier sur celui du secteur agricole et, par conséquent, en ratant, dès le départ, la voie d'accès à la seule et véritable solution de la problématique du développement, pour un pays en développement, c'est-à-dire au développement prioritaire du secteur agricole.

Au cours de ses deux mandats présidentiels, **l'homme d'affaires Alpha Condé a toujours pris le pas sur l'homme d'Etat Alpha Condé**, via l'accaparement illicite de la rente minière, par le monstrueux et scandaleux pillage des recettes minières, perçues au titre des redevances minières, en vue **d'un rapide et colossal enrichissement personnel illicite**.

Si une Conférence Nationale n'est pas convoquée avant le 18 octobre 2020, le peuple de Guinée devra voter pour le « nain politique » fossoyeur Cellou

Dalein Diallo. Il aura ainsi recouvré une seconde fois son indépendance, sa liberté et sa joie de vivre. **Mais, il devra rester vigilant** car si le nouvel élu ne s'attaque **pas d'abord** à la refondation de l'Etat guinéen, le **régime présidentiel, qui est à la base et la cause des dérives, des violations de la légalité républicaine,** par le président de la République sortant, Alpha Condé, aura encore de beaux jours et de longues années devant lui et, avec lui, **le calvaire du peuple guinéen.**

Voici l'article d'El hadj Thierno Mamadou Cellou Diallo qui fut publié en son temps par le journal le Lynx et envoyé à tous les acteurs politiques de l'époque :

Citation :

« PRESIDENT PROVIDENTIEL OU SOUVERAIN SOUS CONTROLE ?

L'élection présidentielle est devenue une fixation dans le débat politique de la transition. Sa date est décidée ! Qu'à cela ne tienne. Mais au moment où le CNT se met en place on devrait pourtant se poser quelques questions :

– Ne faudrait-il pas procéder aux élections législatives avant les présidentielles, ne serait-ce que pour jauger l'audience relative des forces politiques en présence afin d'avoir une référence pour gérer les contestations éventuelles de l'élection présidentielle ?

– Si on tient à une élection du Président de la République au suffrage universel direct, ne devrait-on pas, au moins, coupler les législatives et les présidentielles, afin d'éviter l'interférence de l'administration du Président élu sur le déroulement des dites législatives en favorisant la formation d'une majorité parlementaire aux ordres ?

– L'élection présidentielle, par un vote au suffrage universel direct, va-t-elle, à elle seule, garantir aux guinéens, plus que par le passé, la démocratie, la liberté et les droits essentiels à l'épanouissement de la personne humaine ?

Par rapport à cette dernière interrogation, comme le note si bien Thierry Michalon (1) « Héritage des circonstances troublées qui entourèrent la naissance de la Vème République en France, l'élection au suffrage universel direct du chef de l'Etat, trop souvent détenteur monopolistique du pouvoir exécutif, produit en Afrique des effets désastreux ».

En effet ce mode de désignation du Chef de l'Etat a abouti dans la grande majorité des cas à l'instauration de régimes totalitaires ou au moins autoritaires si on peut se permettre cette nuance !

Dans le contexte sociopolitique actuel de la Guinée, quel que soit le Président qui sera élu selon ce mode de suffrage il y a de forts risques qu'il finisse par devenir progressivement un potentat, si notre système politique ne s'entoure pas d'un minimum de précaution.

En effet, la perception dominante du leader, dans notre pays, reste encore profondément marquée par les croyances et postures issues de nos traditions ancestrales, caractérisées par une culture du pouvoir qui donne une autorité incontestée au dirigeant, encore assimilé dans la conscience collective, au « **Lamdho** », « **Manguè** » ou « **Mansa** ». Si à cela on ajoute le fait que la plupart des formations politiques guinéennes d'aujourd'hui sont sous la férule d'un leader, bailleur de fonds, désigné d'office comme le candidat du parti à l'élection présidentielle, il y a un risque réel, pour que tôt ou tard ce leader finisse par s'accaparer de tous les leviers de commande.

A notre avis, dans la quête d'un régime meilleur pour la Guinée, après les déconvenues des cinquante premières années d'indépendance, il faudrait innover et fondamentalement repenser l'organisation de la République et le mode d'exercice de la démocratie.

Il est temps de comprendre, que dans un état moderne et démocratique, le bon gouvernement ne doit pas être attendu uniquement du « Bon-Président-Providentiel », mais aussi et surtout de bonnes institutions et d'une bonne articulation entre celles-ci.

Or dans le paysage politique actuel de la Guinée, l'empressement et la fixation sur l'organisation des élections présidentielles d'abord, exposent le pays au risque de la reproduction exacte des schémas institutionnels qui ont prévalu depuis l'indépendance et qui ont, à chaque fois, conduit de manière inéluctable à pratiquement « élire » un prince à la tête de notre République !

La transition politique en cours est une occasion unique pour tous les guinéens de contribuer à guérir ce mal qui guette encore le pays, en donnant à celle-ci le contenu qui permettra de bâtir la Guinée dont nous rêvons tous, c'est-à-dire où tous les guinéens se retrouvent.

En ce qui nous concerne, les leçons que nous avons tirées de notre vie publique, dans nos mémoires, qui paraîtront bientôt, nous ont amené à formuler quelques modestes suggestions dont celles que nous

livrons ci-après, pour tenter de contribuer à alimenter le débat en cours sur l'avenir des institutions guinéennes.

Nos observations et notre expérience suggèrent :

1. ***Que la Constitution guinéenne soit, sinon entièrement réécrite, ou au moins fondamentalement révisée, pour en proscrire toute forme d'organisation des institutions qui concentrent entre les mains d'une personne le pouvoir exécutif, sans contrôle de la représentation nationale (1) (Assemblée Nationale ou Parlement).***

2. ***Que la nouvelle Constitution veille à ce que la représentation nationale soit le reflet aussi exact que possible de l'image de la Société guinéenne dans ses différentes composantes socioprofessionnelles et communautaires.***

3. ***Que cette représentation nationale soit mandatée pour élire un chef de l'exécutif qui soit responsable devant elle.***

4. Que dans cette perspective, l'élection du Président de la République au suffrage universel direct soit supprimée. Le Chef de l'Exécutif, Président de la République, doit être élu, en même temps que son Vice-Président, après plusieurs tours de scrutin, au moins à la majorité absolue, sinon mieux à la majorité des trois cinquièmes ou à la majorité des deux tiers, par le parlement à qui il devra rendre compte.

5. Que soit créé un poste de vice-président, qui sera élu en même temps que le président de la République, sur le même ticket, à la place du poste de premier ministres qui, dans le cas d'un régime présidentiel (modèle actuel), est un figurant, car la réalité du pouvoir reste avec le Président de la République qui n'a aucun compte à rendre à l'Assemblée Nationale. Dans le cas d'un régime parlementaire stricto-sensu, le poste de Premier Ministre comporte le risque de bicéphalisme et de conflits au sommet de l'Etat pouvant être exploités pour justifier une intervention militaire.

Celui qui occupe ce poste, au-delà des attributions au quotidien qu'on pourrait lui assigner, pourrait assurer l'intérim en cas de vacance, jusqu'à l'organisation de nouvelles élections (présidentielles ou législatives) et aussi assurer la représentation de l'Etat guinéen aux rencontres auxquelles le Président de la République ne pourrait pas se rendre.

6. ***Que le collège électoral pour l'élection du Président de la République soit constitué par l'Assemblée Nationale dont les***

membres sont tous électeurs et éligibles. Pour être élu tout couple de candidats devra réunir sur son « ticket » les deux tiers des membres présents de l'Assemblée au premier tour ; les trois cinquième au deuxième tour et la majorité absolue au troisième et dernier tour. Pour voter valablement, aussi bien pour la confiance que la défiance, quatre cinquièmes, au moins, des députés doivent être présents et en ce qui concerne la défiance elle doit réunir une majorité des deux tiers au moins.

7. Qu'on réfléchisse sur la durée des mandats parlementaires en cas de vacance du pouvoir exécutif. En cas de vacance, faudra-t-il avancer l'échéance des élections législatives ou attendre la fin du mandat du Parlement ? C'est une question à débattre au moment de la révision de la constitution, selon plusieurs considérations.

Si le président empêché ou disparu n'a pas fait trois ans révolus, sur les cinq que doit durer son mandat, on pourrait organiser des élections législatives anticipées ou organiser au sein de l'Assemblée en cours de législature une nouvelle élection présidentielle.

Si en revanche il a exercé ses fonctions pendant trois ans révolus, le Vice-président pourrait terminer le mandat, après avoir été installé selon les mêmes règles et procédures que celui qu'il remplace, en attendant les élections législatives à venir selon le calendrier constitutionnel. Le vice-président qui a assuré un intérim ne devrait pas être candidat à l'élection présidentielle qui suit immédiatement.

8. Que le mode de scrutin pour les élections à l'Assemblée Nationale soit conçu de manière à permettre le reflet, au sein du parlement, de toute la diversité politique, communautaire et sociale du pays, afin que celui-ci puisse « incarner la volonté du peuple à la fois dans sa cohérence et dans sa diversité ».

Ce qui suppose de concevoir au-delà des circonscriptions électorales actuelles qui permettront d'élire les représentants desdites circonscriptions, donc des communautés qu'elles abritent, des collèges électoraux pour la représentation des groupes socioprofessionnels dominants qui prennent une part active dans la vie de la société guinéenne et dans le débat politique (fonctionnaires, commerçants, transporteurs, ouvriers, artisans, organisations paysannes, collectivités locales etc.)

A ce stade il faut décider si le parlement doit être unicaméral ou bicaméral, avec une Assemblée Nationale et une espèce de Chambre des métiers, ou tout simplement un Sénat.

9. Qu'on évite d'alourdir le processus législatif, d'orientation et de contrôle de l'activité gouvernementale par la création de deux chambres.

En ce qui concerne les appareils politiques, législatifs et judiciaires notre suggestion est qu'il faudrait que soit évitée la tendance à leur multiplication, la tendance au « surinvestissement institutionnel et juridique » qui a, par exemple, conduit dans certains pays à « l'éclatement des Cours Suprêmes en trois ou quatre hautes juridictions (cour ou conseil constitutionnel, cour de cassation, conseil d'Etat, cour des comptes) ». (2)

En effet, il faut tenir compte des possibilités de mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour prendre en charge le coût de deux chambres et d'une multitude d'institutions.

Selon nous, la Guinée n'a pas, pour le moment, les moyens matériels, financiers et humains pour faire fonctionner un trop grand nombre d'institutions à moins de vouloir les créer et de les laisser végéter sans siège, sans crédits à la hauteur de leurs besoins. Cette inflation d'institutions dépourvues de moyens pour fonctionner est souvent à l'origine de leur dysfonctionnement et de leur manque d'indépendance !

Pour ces raisons, il faudrait, peut-être, concevoir une Assemblée unique dont les deux tiers des députés proviendraient des circonscriptions électorales (locales et nationales) et l'autre tiers des groupes socioprofessionnels.

L'élection des députés provenant des circonscriptions électorales devrait se faire au suffrage universel direct, avec un député élu au scrutin majoritaire uninominal à un tour en même que son suppléant et un député au scrutin de liste nationale, à la représentation proportionnelle. La combinaison de ces deux modes de scrutin permet de s'assurer de la représentation des communautés nationales regroupées au sein de chaque circonscription électorale locale et de s'assurer de l'envergure nationale des partis politiques. L'élection des députés provenant des groupes socioprofessionnels et des

collectivités locales se ferait par leurs organisations respectives, de la base au sommet.

10. Que le système électoral soit réformé de manière à autoriser les candidatures indépendantes, qui n'appartiennent pas au système des partis.

Cette ouverture vers le choix d'hommes qui ne sont pas imposés par des organisations politiques de plus en plus fermées, en particulier en raison du pouvoir de l'argent, qui plus est, sont pour la plupart à caractère ethnique et/ou régional permettra l'émergence de personnes, qui, pour des raisons diverses, n'ont pas l'opportunité, dans le système actuel d'émerger et de faire valoir leurs idées.

Le système que nous proposons existe dans un certain nombre de pays, y compris en Afrique. Les raisons des propositions formulées dans les points précédents tiennent, pour l'essentiel, à ce qui suit et présentent, pour notre nation, les avantages suivants :

a) Rendre le Président élu fortement dépendant du respect des alliances et des promesses qu'il aura tenues au moment de son élection, car il se sentira comme dans un siège éjectable.

b) Permettre d'éviter l'identification du régime à un groupe ethnique, car avec ce système aucun groupe ethnique de notre pays n'aura la majorité absolue au parlement, à plus forte raison la majorité des trois cinquièmes ou des deux tiers et sera contraint à des alliances synonymes de contreparties politiques au respect de la réalisation desquelles il sera contraint.

c) Obliger à des alliances qui cultiveront les vertus de partage et de solidarité entre tous les fils du pays et ce d'autant plus que nous proposons que, tout en laissant au Président de la République le droit de révoquer librement ses Ministres, il ait l'obligation de soumettre leurs nominations à l'approbation de la représentation nationale. Cette procédure aurait l'avantage de lutter contre la médiocrité, le népotisme et le régionalisme.

Il faudrait étendre cette procédure à la nomination des dirigeants des grands corps de l'Etat et des grandes entreprises au capital desquelles l'Etat a une participation. En tout état de cause toutes les autres nominations par décret devraient être décidées en Conseil des Ministres.

d) Permettre de dépersonnaliser le débat politique qui, dans les conditions actuelles, se ramène à un affrontement d'hommes, dont

l'origine ethnique et/ou régionale et le niveau de richesse, sont les critères de choix dominants des électeurs.

e) Amener le Président élu à plus de respect et de considération pour le parti (militants et dirigeants) qui l'a porté au pouvoir, contrairement à ce qui s'est toujours passé en Guinée en raison de la dépendance financière par rapport au leader devenu Président.

f) Rendre plus difficile l'évolution du Président élu en dictateur et chef de clan car le Président élu par l'Assemblée Nationale devient « un souverain captif » (3), un souverain sous contrôle, qui dépend étroitement de l'adhésion à sa politique d'une majorité qualifiée de ladite Assemblée au sein de laquelle les principaux partis politiques du pays et aussi les principaux groupes ethniques et/ou régionaux sont représentés.

g) Enfin réduire les risques d'exploitations de violences à l'occasion de l'élection présidentielle. La réduction du débat à un affrontement entre hommes, vus à travers leur ethnie et/ou région fait qu'à l'occasion de chaque élection présidentielle en Guinée, il y a eu des affrontements entre les populations, alors que lors des législatives la plupart du temps le scrutin s'est déroulé sans problème majeur ».

Fin de citation.

Dans son souci de conférer à la refondation de l'Etat guinéen toute l'efficacité requise, feu El hadj Thierno Mamadou Cellou Diallo n'a pas craint de se répéter et n'a pas hésité à pousser le radicalisme jusqu'à proposer ce qui suit, qui constitue un complément indispensable à son article :

Citation :

« Les raisons, entre autres, des propositions formulées dans les points précédents tiennent, pour l'essentiel, à ce qui suit et présentent, pour notre nation, les avantages suivants :

- Rendre le Président élu fortement dépendant du respect des alliances et des promesses qu'il aura tenues au moment de son élection.
- Permettre d'éviter l'identification du régime à un groupe ethnique, car avec ce système aucun groupe ethnique de notre pays n'aura la majorité absolue au parlement, à plus forte raison la majorité des trois cinquièmes ou des deux tiers et sera contraint à des alliances synonymes de contreparties politiques au respect de la réalisation desquelles il sera contraint.
- Obliger à des alliances qui cultiveront les vertus de partage et de solidarité entre tous les fils du pays.

- Tout en laissant au Président de la République le droit de révoquer librement ses Ministres, qu'il ait l'obligation de soumettre leurs nominations à l'approbation de la représentation nationale, ce qui permet de lutter contre la médiocrité, le népotisme et régionalisme.

Il faudrait étendre cette procédure à la nomination des dirigeants des grands corps de l'Etat et des grandes entreprises au capital desquelles l'Etat a une participation. En tout état de cause toutes les autres nominations par décret devraient être décidées en Conseil des Ministres.

- Permettre de dépersonnaliser le débat politique qui, dans les conditions actuelles, se ramène à un affrontement d'hommes, dont l'origine ethnique et/ou régionale et le niveau de richesse, sont les critères de choix dominants des électeurs.
- Amener le Président élu à plus de respect et de considération pour le parti (militants et dirigeants) et les alliances qui l'ont porté au pouvoir.
- Rendre plus difficile l'évolution du Président élu en dictateur et chef de clan car élu de cette façon il devient « un souverain captif », un souverain sous contrôle.
- Enfin réduire les risques d'explosions de violences à l'occasion de l'élection présidentielle. La réduction du débat à un affrontement entre hommes, vus à travers leur ethnie et/ou région, fait qu'à l'occasion de chaque élection présidentielle, il y a eu et il y aura des affrontements entre les populations si nous n'éliminons pas ainsi ce risque.

Les propositions qui précèdent pourraient être envisagées de manière plus radicale pour trouver la solution à notre problème majeur, à savoir l'élimination de la tendance des guinéens à se servir en politique du repli identitaire pour accéder ou pour se maintenir au pouvoir.

Une des solutions pourrait être l'instauration du bipartisme préconisé à l'époque par feu le Président Lansana Conté.

Une autre solution serait d'avoir une constitution qui instaure le Fédéralisme comme dans la Confédération Helvétique, par exemple.

Dans tous les cas il faudra absolument tenir compte, dans la construction de quelque schéma institutionnel que ce soit, du caractère peu développé des clivages sociopolitiques en classes sociales et de la structure de la société guinéenne en clans familiaux, en groupes ethniques et régionaux. »

Fin de citation.

Conakry, septembre 2020

Ibrahima FOFANA

Avocat

Ancien Ministre

- **Ancien Coordonnateur national du RPG pendant la clandestinité de ce parti, 1990-1992.**
- **Membre d'une équipe de quatre hommes de conviction (feu Emmanuel DIARRA, feu Ahmed Tidiane CISSE, Babadi FOFANA co-fondateur d'un établissement d'enseignement privé et moi-même), qui parvinrent à extraire nuitamment l'opposant historique Alpha Condé, de son domicile à Madina, assiégé par un important groupe de policiers en civil dont ils réussirent à tromper la vigilance, et à le faire évader, à l'aide de la voiture Célica du coordonnateur national du RPG, jusqu'au siège de l'Ambassade du Sénégal à Conakry, le 18 juin 1991.**
- **Chef de la délégation, composée de MM Ibrahima Sory Dioumessy, Moussa III Camara, et feu Karamoko Kouyaté et de Mme Hadja Makötö Camara et chargée de déposer le dossier d'agrément du RPG au Ministère de l'Intérieur le 21 février 1992 ; agrément obtenu le 3 avril 1992.**